



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal
FONGS – ACTION PAYSANNE
BP : 269 THIES ; Tél : 33 939 58 58 ; Fax : 33 951 23 52
@ fongs@orange.sn; web : www.fongs.sn

JOURNEE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT 2024

Thème : la restauration des terres, la désertification et la résistance à la sécheresse

Le 5 juin de chaque année est célébrée à l'échelle mondiale la Journée de l'Environnement. Elle a été lancée en 1972 par l'ONU à l'occasion de l'ouverture de la Conférence des Nations unies sur l'environnement de Stockholm tenue durant la période du 05 au 16 Juin de la même année. Au fil des années, la JME est devenue une plate-forme mondiale facilitant la

sensibilisation et la prise d'initiatives pour répondre aux défis urgents, qu'il s'agisse du réchauffement climatique, de la durabilité des modes de productions et de consommation ou de la préservation de la biodiversité. Les JME représentent également une opportunité pour les citoyens du monde d'interroger les politiques environnementales nationales et internationales

IMPORTANCE DE LA THEMATIQUE 2024

En 2024, la campagne de la Journée mondiale de l'environnement se concentre sur la restauration des terres, la désertification et la résistance à la sécheresse, l'année 2024 marquant le 30^{ème} anniversaire de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification.

Selon la Convention de l'ONU sur la lutte contre la désertification, 40 % des terres de la planète sont dégradées. Cette situation affecte directement la moitié de la population mondiale et menace environ la moitié du PIB mondial (44 000 milliards de dollars). Le nombre et la durée des sécheresses ont augmenté de 29 % depuis 2000. Sans une action urgente, les sécheresses pourraient toucher plus de trois quart de la population mondiale d'ici 2050.

Cette situation affecte directement la moitié de la population mondiale et menace environ la moitié du PIB mondial (44 000 milliards de dollars). Le nombre et la durée des sécheresses ont augmenté de 29 % depuis 2000. Sans une action urgente, les sécheresses pourraient toucher plus de trois quart de la population mondiale d'ici 2050.

Au Sénégal la dégradation des sols est un phénomène ancien (noté dès 1906¹) qui s'est amplifié avec la péjoration des conditions climatiques mais surtout avec l'action anthropique. D'après le PNAT², en 1994 près de la moitié des sols (47 %) sont médiocres ou inaptes à l'agriculture et 36 % sont pauvres à moyens et offrent de faibles rendements. Cette tendance régressive a été confirmée par « l'Analyse Environnementale Pays » de la Banque Mondiale (2009), selon laquelle l'impact de la dégradation des sols **touche 65% de la superficie totale des terres, deux tiers des terres arables du pays et a un coût économique de 1% du PIB et 10% du PIB agricole.** *Le phénomène compromet dangereusement certaines activités rurales, en particulier celles liées à la production agricole, forestière et pastorale. Paradoxalement, l'Etat s'investit très insuffisamment dans ce problème structurel.* Pour les organisations paysannes et particulièrement la FONGS, le thème de cette année revêt une importance capitale car la

¹ Thierno Ndour et Olivier Planchon, IRD *La dégradation des sols au Sénégal : analyse des méthodes d'inventaire et de l'utilisation des résultats*

² PNAT : Plan National d'Aménagement du Territoire

restauration des terres est un impératif pour que l'agriculture familiale relève avec succès le défi de la souveraineté alimentaire.

S'ENGAGER DANS DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

La dégradation des terres affecte l'ensemble de l'économie sénégalaise, et le secteur agricole et rural en premier. Son impact est particulièrement marqué dans les zones en proie à la pauvreté où elle favorise la diminution des revenus agricoles, la réduction des investissements productifs, l'exode rural, la compétition entre les usagers (agriculteurs, éleveurs), etc. La restauration de la fertilité des sols et leur préservation sont un enjeu national reconnu de tous. Il faut des investissements structurants pour gagner le pari de la souveraineté alimentaire. Il faut également des mesures hardies pour sécuriser et préserver notre patrimoine en ressources naturelles. Pour les organisations paysannes et la société civile, la piste de la transition agroécologique est porteuse de progrès dans ce sens.